



Le Rufféen



CONSEIL MUNICIPAL du 8 novembre 2022	CONSEIL MUNICIPAL Info utile	VIE COMMUNALE CMJ, Foyer Rural, infos diverses	VIE COMMUNALE Pôle scolaire
2	3	4-5	6

Editorial : Gérard GREFFE

Encore un motif de satisfaction avec le Conseil Municipal des Jeunes, pour leur nouvelle participation au **concours Christian Myon**, créé par le Conseil Départemental en hommage à l'élu du même nom, victime d'un accident mortel de la circulation.

Comme tous les ans, il s'agissait de récompenser les initiatives en matière de sécurité routière.

A cet effet, nos jeunes ont présenté un projet de parcours cycliste qui s'est déroulé en "grandeur nature" dans les rues du village. Il regroupait plusieurs cas concrets, faisant appel à leurs connaissances du code de la route, mais aussi aux bons réflexes à avoir et aux attitudes positives, permettant de circuler en toute sécurité dans un flux normal de circulation.

Vous avez été nombreux à jouer le jeu et à participer activement au bon déroulement de cette expérience, qui a plu aux membres du jury. Ces derniers ont ainsi doté cette 4ème participation du Conseil Municipal des Jeunes d'un prix de 1 500 €. Le CMJ travaille maintenant sur la meilleure utilisation de cette somme et nous ne manquerons pas de vous faire part du résultat de leurs réflexions.

Il est à noter que notre CMJ est un habitué du podium, puisque chacune de leurs participations précédentes a ainsi été récompensée, juste retour au regard du travail de préparation que réclament ces candidatures successives.

Enfin, il est particulièrement motivant de constater avec quel enthousiasme nos jeunes s'investissent d'année en année, pour une cause - la sécurité routière - qu'ils considèrent à juste titre comme essentielle. Puisse leur exemple et leur engagement servir de modèle aux adultes !

Enfin, une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, il convient de souligner le succès que rencontre notre troupe théâtrale des Agités du Bocal, dans son interprétation de la pièce à succès :

"On choisit pas sa famille".

Elle raconte l'histoire d'un mariage dans une famille un peu "spéciale" où les situations comiques se superposent et s'entremêlent, avec une pléiade d'acteurs de talent, qui ont définitivement pris le parti de vous faire rire avec des scènes cocasses et des situations plus déjantées les unes que les autres.

Servi par un scénario efficace, mis en scène par Jean-Luc Minet, un des piliers de la troupe, le retour sur scène de la joyeuse bande est une vraie réussite à la hauteur des attentes de leur fidèle public, qui a répondu présent après la longue interruption due à la crise du Covid.

Qu'il s'agisse du théâtre ou de la participation au concours Christian Myon, ces deux événements, et l'intérêt qu'ils ont suscité, laissent bien augurer d'un retour rapide à une vie normale que tout le monde attend depuis trop longtemps déjà.

CALENDRIERS DES POMPIERS

Nos pompiers passeront pour la distribution de leurs calendriers le samedi 3 décembre :

le matin à Varennes et l'après-midi à Travoisy et Grandchamp.

La journée du dimanche 4 décembre sera réservée à la distribution à Ruffey.



Nous Contacter



Mairie de Ruffey-Lès-Beaune
2 rue du Pont
21200 RUFFEY LES BEAUNE



leruffeen@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 8 novembre 2022

Absents excusés : M. Gérard GREFFE a donné pouvoir à M. Cyril VACHON, M. Patrick SCHWIRTZ a donné pouvoir à M. Arnaud TARTARIN

Secrétaire de séance : M. Sébastien FOL

Mr Cyril VACHON ouvre la séance de conseil municipal en précisant qu'il détient le pouvoir de M. Gérard GREFFE, absent excusé, car souffrant. En qualité de premier adjoint, il prend la suppléance du maire de plein droit pour régler les affaires courantes. Il est décidé que Mme Aurore CRETIN prendra en charge la gestion des employés communaux pendant cette absence.

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Adopté à l'unanimité

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant :

- la vente par M. Paul LHUILLIER d'une parcelle sise à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit « le village » cadastrée section D N°962 au profit de M. Grégory GUILLOT et Mme Pauline MERCIER ;
- la vente par Mr Pierre Emmanuel NIQUET et Mme Christelle CHABOD d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit 17, rue des Viaux, cadastrée section D N°880 au profit de Mr Rémi BARTHOLMOT.
- la vente par le département de Côte-d'Or d'une parcelle sise à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit « les ormes » cadastrée section C n°929 au profit de M. Pascal SEDILLOT.

3. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Lors des réunions de conseil municipal précédentes, le maire avait exposé le courrier de Maître Céline BREY, avocate à la cour, concernant le dossier de Madame Chantal MALDANT, demeurant à LADOIX SERRIGNY, laquelle demande à faire droit d'une procédure de modification simplifiée du PLU.

Après avoir pris l'attache de la DDT et du service du droit des sols de la communauté d'agglomération et avoir réétudié le dossier, il s'avère

- que Maître BREY demande la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée du PLU en vue du classement de « l'intégralité de la parcelle A 179 en zone UB y compris la partie comprenant le chemin d'accès,
- que l'erreur matérielle n'est pas qualifiée au regard du Plan d'Aménagement et de Développement Durable,
- que cette modification ne tend pas à servir l'intérêt général mais un intérêt particulier.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité,

- rejette la demande de Maître BREY représentante de Madame Chantal MALDANT en vue de l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLU.

4. FONDS DE CONCOURS PLATEFORME ADS

Le premier adjoint rappelle que le coût de l'instruction des autorisations d'urbanisme nous est facturé mais que ce coût nous est en totalité ou en partie restitué sous forme d'un fonds de concours devant financer un investissement du double du montant HT.

Ainsi, au titre de l'année 2021, l'instruction des autorisations d'urbanisme nous a coûté 7 515,53€. Le montant du fonds de concours s'élève à 4 511,15€ à condition de présenter une facture d'investissement de 9 022,30€ HT.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de financer la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture autour du bâtiment communal dont le devis de l'entreprise Claude MONNOT espaces verts s'élève à 9 105,37€ HT et donne tous pouvoirs au maire pour produire la facture correspondante au service de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud en vue de la perception de ce fonds de concours.

5. TRAVAUX DE VOIRIE/LOTISSEMENT « LE CLOS DE LA LAUVE »

Un devis de l'entreprise COGNARD avait été reçu avant la réunion de conseil d'octobre, mais il a nécessité une discussion sur place lors de la réunion de chantier du 11 octobre.

Ce devis prévoyait, pour un montant de 11 988,00 € TTC :

- Sur deux zones de pavés, l'enlèvement de la terre entre les dalles et la mise en place de sable compacté afin de permettre un accès PMR vers le sentier menant au chemin du Malaquin,
- Sur ce sentier entre lotissement et chemin du Malaquin, la mise en place d'une grille 50 x 50 cm de récupération des eaux de ruissellement, et d'une tranchée drainante dans les espaces verts,
- La mise en place d'un caniveau-grille (à hauteur de chez M. Parisot) avec raccordement sur le tabouret existant.

Après échange avec le maître d'œuvre, et discussion sur le terrain, il a été décidé d'abandonner la reprise des joints pour un passage PMR.

En effet, l'engazonnement a joué son rôle, et il est plus judicieux de laisser passer une saison de gazon pour apprécier la portance entre les dalles.

En revanche, le traitement des eaux de ruissellement sur le sentier piétonnier est nécessaire. Le devis est donc revu et corrigé en maintenant ces deux éléments (y compris les frais d'installation et de DICT), pour un montant de 4 860,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce devis et donne pouvoir au maire pour le signer.

M. Arnaud TARTARIN fait ensuite lecture de l'exposé que lui a donné M. Patrick SCHWIRTZ, deuxième adjoint avec son pouvoir sur les autres travaux.

Autres infos sur les travaux du lotissement :

Un essai de sablé autour de 2 bouches à clé devrait être réalisé sur la place de retournement.

Un ciment souple LANKO, éventuellement coloré (comme présent autour d'autres tampons de la rue) pourrait être également être mis en œuvre autour des deux tampons de cette même place.

Les travaux de renouvellement des arbres et arbustes morts, ainsi que les plantations d'arbres complémentaires devraient être réalisés d'ici fin novembre.

Versement de la subvention « programme rue Charles Breton, rue de la Corvée de Mailly » :

Le conseil départemental de Côte d'Or nous a rappelé qu'il était prévu de végétaliser l'espace entre la RD 20A et le sentier piétonnier créé dans le haut de Grandchamp. Nous faisons le nécessaire pour réaliser cette plantation, en haie basse, avant la fin du mois, afin de pouvoir toucher la subvention.

CONSEIL MUNICIPAL / Info utile

6. VENTE DE PEUPLIERS, rue de la Provençère

À l'entrée de la rue de la Provençère, le long de la RD 973, il existe un triangle de peupliers âgés d'environ 35 ans, qu'on peut estimer à leur terme de productivité. Deux entreprises locales ont été sollicitées pour une vente "en bloc et sur pied"

Au regard du volume faible, seule la scierie Gaitey (à Pouilly-en-Auxois) a fait une proposition.

Elle propose 30 €/m³, soit 1 200,00 € pour l'exploitation de ces bois jusqu'à un diamètre de 10 cm. Les rémanents seront laissés sur place et pourront être récupérés par des particuliers intéressés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'offre.

7. PRIX DU REPAS DES ANCIENS

Le conseil municipal étudie les propositions de repas et décide de retenir le menu des Plaisirs de la Table à Nuits-Saint-Georges auquel seront rajoutés le fromage et le pain. L'animation sera assurée par Charlie COULON dont la rémunération est portée à 600,00€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix du repas à 34€ pour les personnes qui se joignent au repas sans invitation par la commune.

Madame Patricia GUILLAUME souhaite que les employés communaux bénéficient d'un cadeau pour les fêtes de fin d'année, comme la plupart des communes alentour le pratiquent. Aussi le conseil municipal décide d'offrir ce repas aux 6 employés municipaux.

Mme HUVER, secrétaire de mairie, en son nom et au nom de ses collègues, remercie le conseil municipal.

8. INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

* M. Alain CLEMENT, référent communal en matière de déchets informe de la **modification du tri sélectif au 1er janvier 2023**. Il expose les différentes modalités qui vont dorénavant s'appliquer.

*Le premier adjoint fait ensuite le point sur :

- **l'attribution d'une subvention** au titre des amendes de police pour l'aménagement du carrefour de la RD 923 et de la rue du Chemin Neuf d'un montant de 2502,75€ ;

- **l'attribution d'une somme** de 1 500,00€ par le conseil départemental au titre du concours Christian MYON pour la réalisation du parcours sécurisé "vélo, trottinette" du 24 septembre dernier. Ce prix sera remis par le conseil départemental le lundi 14 novembre ;

- **la cérémonie du 11 novembre**

*La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 6 décembre prochain précédée de diverses réunions (ELABOR, Panneau Pocket...), et d'une balade thermique mise en place avec la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

Le premier adjoint laisse la parole aux autres conseillers municipaux.

M. Patrick SCHWIRTZ par la voix d'Arnaud TARTARIN expose une synthèse de la dernière réunion du SICECO nous concernant, traitant notamment des problèmes actuels d'énergie et des travaux dans les communes.

M. Lionel BECLIER demande si les panneaux publicitaires installés sur une propriété d'un particulier à l'entrée du village dans le périmètre de l'église classée ont fait l'objet d'une demande. Aucune autorisation n'a été délivrée par la mairie qui se renseignera sur les modalités d'autorisations nécessaires.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21h30.

INFO UTILE

La communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud nous fait savoir que les habitants vont recevoir, en décembre, un courrier les informant des changements à venir au 1er janvier 2023 quant aux modalités de tri. Vous recevrez ainsi un "mémo du tri" avec les nouvelles consignes et surtout un autocollant à coller sur votre bac jaune.



Un petit mot du maire...

Chers amis,

Vous avez peut-être remarqué que, depuis quelques semaines, je rencontre quelques problèmes de santé et je voulais m'en expliquer en toute transparence auprès de vous.

Depuis le début de l'automne, une succession de périodes de fatigue m'a conduit à consulter mon généraliste, qui m'a ensuite orienté vers un neurochirurgien au regard des résultats de nombreux examens et analyses que j'ai effectués à sa demande.

Je vais donc subir une intervention chirurgicale le 22 novembre, suivie d'une brève hospitalisation de trois à quatre jours et d'une période de convalescence qui sera fonction de ma capacité de récupération.

Comme ils le font depuis le début de mes soucis de santé, les adjoints et l'équipe municipale, avec lesquels j'échange régulièrement, ont pris le relais dans la gestion des affaires de la commune. C'est une tranquillité d'esprit pour moi, car je connais leurs capacités et leur engagement au service de notre communauté et je sais qu'ils seront à votre écoute comme ils l'ont toujours été. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de la suite des événements.

A bientôt.

Gérard GREFFE

VIE COMMUNALE / CMJ, bibliothèque



La commémoration de l'Armistice de 1918 a été l'occasion, une nouvelle fois, de saluer l'investissement de notre Conseil Municipal des Jeunes dans cette cérémonie.

A cette occasion, les nouveaux membres du CMJ ont été présentés à la population : bienvenue à **Clarisse MORTUREUX** et **Gaby TARTARIN**.



Remise du prix Christian Myon au Conseil Départemental



UNE AMBIANCE DE OUF A LA BIBLIOTHEQUE !

L'APRES-MIDI PYJAMA a ravi les participants et les animatrices. Chacun(e) portait son plus beau pyjama et les photos de grimaces ont amusé tout le monde. Les contes de Martine ont donné un temps de pause avant la découverte des différents parfums des délicieux gâteaux.

Quelques jeux délirants et l'après-midi était déjà terminé. Merci à tous d'avoir joué le jeu !



Il est maintenant trop tard pour explorer les "Secrets de la Bibliothèque". Les quelques téméraires qui ont relevé le défi ont été agréablement surpris par la qualité et l'ingéniosité de cet Escape Game.

La bibliothèque sera fermée du 15 décembre au 2 janvier.

Réouverture le 3 janvier 2023 à 16h45.

Mairie : Tél. 03 80 26 61 96

@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

<http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

Maire : 06 37 61 82 81

mairie@mairie-ruffeylesbeaune.fr

1er adjoint : 06 38 10 30 41

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

3ème adjoint : 06 22 31 14 33

Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15h-19h

Mardi, mercredi, jeudi 15h-19h

Vendredi 11h-12h

Agence postale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-13h

Mercredi 9h-13h/14h-18h

Maison France Services

Lundi : 14h-19h

Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h

Vendredi : 9h-12h

Tél. : 03 80 24 26 63

ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr

Directeur de publication : Gérard GREFFE Rédaction : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.

VIE COMMUNALE / Foyer rural, infos diverses

LES ACTIVITES DU FOYER RURAL... SUITE



Art floral Resp. Danielle DEHAIE



Badminton

Resp. Pauline MERCIER & Nicolas CAILLOT



Arts créatifs Resp. Françoise DEGUIN



Pétanque Resp. Gérard FOLLY

Une info des Agités du Bocal

Le succès est au rendez-vous pour la troupe. Plus de 2 200 spectateurs sont venus assister au mariage de Robert et Pierrette. Devant cette réussite, nous avons décidé d'ajouter une date supplémentaire, le 9 décembre... mais qui est déjà complète !

Toujours soucieuse de participer au vivre ensemble dans notre commune, la troupe a décidé de reverser la moitié de la recette de cette dernière soirée aux Amis de Saint-Léger, qui oeuvre à la restauration de notre église. La somme doit servir à la rénovation du tableau électrique de la sacristie.

Encore un grand merci à tous pour votre fidélité.

Jean-Pierre BOUCHOT

Nous quittons Ruffey après cinq années et partons vers un nouveau mode de vie. Nous voulons saluer le dynamisme des habitants, de son conseil municipal, et le bon vivre qui règne dans cette commune. Nous ne doutons pas de l'accueil chaleureux que vous réserverez aux nouveaux propriétaires de la maison qui arrivent directement du Texas et qui participeront de ce fait à la richesse culturelle de votre beau village.

Famille FAURE

RUFFEY-LES-BEAUNE

Foyer Rural

RSM. FOOTBALL CLUB

Organise le

Samedi 3 Décembre 2022

LOTO

LOTO – 20 PARTIES

OUVERTURE DES PORTES : 18^h30

DEBUT DES JEUX : 20^h

**Lots : Séjour 1 semaine pour 4 pers, Petit et Gros
Electroménager, Contrôle Technique, Repas
gastronomiques, Jambons, Rosettes, Panier Garni, Bons
d'achats ...**

RESERVATION : 06 87 05 67 66

BUFFET / BUVETTE

VIE COMMUNALE / Pôle scolaire

LE PLEIN D'ACTIVITES POUR LES ENFANTS DU POLE SCOLAIRE RUFFEY/VIGNOLES !

A la rencontre de nos ancêtres les Gaulois

Mardi 20 septembre, les élèves des classes de CM1 et CM2 se sont rendus au Muséoparc d'Alésia. Cette journée était destinée à réviser les notions du programme d'histoire, mais aussi à favoriser et renforcer la coopération et la dynamique de groupe.

Au programme : Escape Game le matin et Olympiades l'après-midi.
Les enfants ont adoré cette sortie !



Taper dans la petite balle...

Cette année, tous les élèves de l'école élémentaire ont pu découvrir l'activité golf, et ce grâce à l'intervention d'un éducateur diplômé d'Etat.

Les 2 premières séances ont été consacrées à la découverte du matériel, à la gestion de la position, de la force...

Un parcours en équipe leur a été proposé lors de la 3ème séance.



... puis attraper la balle ovale !

C'est sous un soleil radieux qu'a eu lieu cette année le tournoi de balle ovale, regroupant près de 600 enfants des écoles de la circonscription de Beaune.

Le pôle scolaire, avec ses 8 équipes, s'est bien défendu et a remporté la coupe du fair-play.

Félicitations à nos petits joueurs !



Pour tous les goûts en maternelle !

Au cours de la semaine du goût, nous avons travaillé sur les 4 saveurs : salé, sucré, amer, acide.

Pour finir, nous avons profité des anniversaires pour déguster des crêpes fourrées :

au tarama pour le salé, à la confiture pour le sucré, à l'orange pour l'amer et au citron pour l'acide.

Un grand succès auprès des enfants, et un grand merci aux parents qui ont aidé à cuire les crêpes.



Travaux sur les végétaux pour les élèves de maternelle (MS/GS)

En nous inspirant du Douanier Rousseau, nous sommes partis visiter la jungle luxuriante avec Petit Loup.

Ensuite, nous avons réfléchi à tous les plaisirs de l'été qui s'envolent avec l'arrivée de l'automne.

